

Consultation n°2022_17402_0063

Cahier des Charges Techniques Particulières

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place au sein de la Mairie des 6e et 8e arrondissements de Marseille d'une Comptabilité Carbone et d'une méthodologie associée

1. PRÉAMBULE

La Ville de Marseille a déclaré l'état d'urgence climatique lors du Conseil municipal du 8 février 2021. Elle entend ainsi concrétiser son engagement climatique et prendre en compte la question du climat et de la transition écologique dans toutes ses politiques publiques.

Dans cette continuité, la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements souhaite agir de manière concrète et mettre en œuvre dès 2022 une comptabilité carbone, en parallèle de la comptabilité financière classique.

L'objectif est que chaque euro dépensé soit évalué en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et que chaque émission fasse l'objet d'une validation, comme pour toute dépense budgétaire.

Un budget récapitulant les prévisions de "consommation carbone" sera présenté et voté chaque année, au même moment que le budget financier de la Mairie de secteur. Un objectif de baisse minimum de 5% par an de la consommation carbone sera fixé.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'une prestation d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une Comptabilité Carbone au sein de la Mairie des 6e et 8e arrondissements de Marseille, et la définition d'une méthodologie associée.

3. CONTEXTE DE LA MISSION

3.1. Le champ de compétence de la Mairie de secteur des 6e et 8e arrondissements

La Mairie du 4e secteur compte 130 000 habitants sur plus de 2 000 hectares.

Les compétences de la Mairie de secteur sont les suivantes :

- Services à la population (État civil : déclarations de naissance, mariages, décès)
- Gestion des équipements de proximité : culturels, sportifs, jardins publics
- Gestion des centres municipaux d'animation et des accueil collectifs de mineurs
- Actions culturelles, sportives et sociales,
- Avis consultatifs sur l'urbanisme et les permis de construire
- Avis consultatifs sur les subventions aux associations
- Proposition d'une quote-part pour l'attribution de logements sociaux

Pour assurer l'ensemble de ces missions, la Mairie de secteur des 6e et 8e arrondissements s'appuie sur près de 130 agents répartis entre 8 services et sur 12 équipements de proximité au sein du secteur. (*cf. annexe 1 : Organigramme*)

3.1. Définition du périmètre de mesure de l'empreinte carbone

La mission consiste à établir une empreinte carbone résultant des émissions directes (émissions contrôlées par la Mds) et indirectes (émissions qui sont des conséquences des activités de la Mds et contrôlées par d'autres entités) de Gaz à Effet de Serre (GES) de la Mairie de secteur des 6e et 8e arrondissements sur une année.

L'année 2021 constituera l'année de référence du projet. Elle permettra de dresser un premier bilan carbone. L'étude portera sur l'ensemble des activités de la Mairie de secteur des 6e et 8e arrondissements de l'année 2021, mais le prestataire pourra compléter son étude avec des données de 2022 (logique de l'année glissante).

Il s'agit d'évaluer, entre autres, de façon suffisamment détaillée les activités suivantes :

- l'organisation de réunions
- le transport et les déplacements de personnes (caractéristiques des modalités de transport)
- les marchés publics (achats de biens, fournitures, de services)
- les projets techniques (entretien des équipements, aménagements)
- l'entretien et les aménagements des espaces verts
- l'archivage de documents

- l'utilisation de ressources naturelles, les matériaux entrants et sortants (déchets, recyclage)
- les animations et manifestations organisées dans les centres municipaux d'animation et les centres aérés
- la restauration (centres aérés, seniors et collations diverses)
- la consommation énergétique (flotte de véhicules (~15) et usage des bâtiments)

4, DESCRIPTION DES PRESTATIONS

4.1. Objectifs

La mission demandée doit répondre à trois objectifs :

- Réaliser un état des lieux et un bilan de la situation actuelle en termes d'émissions de gaz à effet de serre, qui servira de base pour les futures actions de réduction de la mairie de secteur.
- Identifier les principales sources d'émissions et les modéliser dans une calculatrice carbone « temps réel ».
- Proposer un plan d'actions concret à court et moyen termes pour engager la Mds sur une trajectoire de réduction de son empreinte carbone.

En d'autres termes, la Mairie de secteur souhaite disposer d'un outil de « pilotage » global de ses actions lui permettant d'agir et d'actionner les leviers à sa disposition (énergie, mobilités, bâti, espace public, animations, ...).

4.2. Description des phases

La mission se décomposera en 3 phases :

Phase 1 : Cadrage et sensibilisation

1. . Cadrage de la mission

Au démarrage de sa mission, le prestataire devra cadrer un certain nombre de sujets tels que les modalités de gouvernance et le périmètre d'étude précisant les différents facteurs à prendre en compte.

Il devra également effectuer un diagnostic et sur cette base, préciser les grandes lignes de la stratégie et des objectifs à atteindre.

2. Définition de la méthodologie et de l'outil de comptage retenus

Le prestataire devra détailler le contenu de la méthode et des outils retenus permettant à la Mairie de secteur de calculer son empreinte Carbone et de mettre en œuvre sa stratégie de décarbonation. La méthode retenue devra offrir un cadre de compréhension et d'évaluation très concret.

Dans ce cadre, le prestataire devra proposer un outil de comptage ainsi qu'un manuel d'utilisation associé. Ce calculateur devra être facile d'utilisation et capable de répondre à une modélisation simplifiée pour quantifier les émissions liées aux actions menées par la Mairie de secteur.

3. Actions de sensibilisation des acteurs internes (agents, élus) et des prestataires extérieurs (entreprises prestataires)

Le Bilan Carbone est une démarche qui nécessite au préalable, pour être pleinement efficace, une appropriation des enjeux climatiques par l'ensemble des parties prenantes chez le maître d'ouvrage : les personnes décisionnaires, les personnes sollicitées pendant la prestation, voire l'ensemble du personnel dans la mesure où le plan d'actions passera par des modifications des pratiques professionnelles de chacun. Il est donc indispensable que la prestation prenne un temps de sensibilisation de ces acteurs qui interviendront à différents niveaux dans la réalisation de la comptabilité Carbone.

Cette phase devra inclure une opération de formation des utilisateurs à la prise en main de l'outil et prévoir la création d'une documentation d'utilisation ; l'objectif étant que les utilisateurs soient autonomes au terme de ce marché sur son utilisation.

Articulation avec le Comité de Pilotage (COFIL) composé d'agents volontaires :

La phase de sensibilisation permettra d'installer un comité de pilotage composé d'agents volontaires et de l'élu délégué à la décarbonation. Ce COPIL aura un rôle de pivot entre le prestataire et les services de la Mairie de secteur, avec 3 fonctions principales :

- Faciliter la cartographie des flux physiques et leur quantification par la collecte de données,
- Construire le plan d'actions pluriannuel pour décarboner les services,
- Incarner la maîtrise d'usage dans le développement du compteur carbone en temps réel.

Phase 2 : Élaboration du 1er budget carbone (budget 2023)

2.1. Établissement du bilan des émissions 2021 avec collecte et analyse des données

Pour réaliser ce 1er bilan GES, le prestataire devra lister les postes émetteurs et évaluer leurs émissions respectives.

Le prestataire se chargera de rassembler les données d'activités de la Mairie de secteur en concertation avec le pilote interne.

Il devra au préalable déterminer le type et le format des données à collecter et définir les catégories et familles d'activités à prendre en compte dans l'outil de calcul.

Il pourra s'agir d'informations déjà disponibles au sein de la Mairie de secteur, mais aussi des données externes à recueillir auprès des fournisseurs, voire des données statistiques ou des études.

Dans la mesure où l'année d'étude (2021) a été impactée par la crise COVID, le bilan ne pourra pas être effectué sur la totalité des données requises. Pour pallier l'absence de certaines données, le prestataire pourra gérer les données manquantes notamment à partir de valeurs par défaut ou sur la base de certaines données de l'année 2022.

Ces données seront compilées dans le tableur informatique de la méthode choisie ; et ces données seront associées à un facteur d'émission permettant de calculer son équivalent carbone.

2.2. Établissement d'une modélisation du budget carbone 2023

Le prestataire devra proposer une modélisation du budget prévisionnel 2023 et assurer la rédaction du rapport de présentation du budget 2023 ayant vocation à être présenté en conseil d'arrondissement en même temps que l'état spécial comptable (complété par des diapositives). Ce budget devra répondre aux objectifs fixés par la Mairie de secteur.

En parallèle, le prestataire devra établir un plan de communication détaillée autour de la mise en place de la comptabilité carbone.

Phase 3 : Préconisations et plan d'actions

3.1. Priorisation et planification des pistes d'actions et des objectifs de réduction

Le prestataire devra proposer un plan de transition définissant l'ensemble des actions et des moyens envisagés pour la réduction des émissions liées aux activités de la Mairie de secteur, et l'évolution de ces activités afin de les rendre compatibles avec les objectifs fixés.

Une fois que la liste globale des actions de réduction aura été définie, le prestataire devra effectuer un travail de sélection et de priorisation des actions à mettre en œuvre. Ce travail nécessitera au préalable la définition des critères de sélection et leur pondération.

Les propositions de plan d'actions pourront être classées en trois catégories :

- Actions immédiates, permettant une réduction des gaz à effet de serre sans nécessiter d'investissement
- Actions prioritaires, à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions
- Actions stratégiques, engageant une modification notable de l'activité

Ce plan d'actions devra faire un focus sur les "bonnes pratiques et résolutions" à adopter au quotidien par les équipes.

Le prestataire devra établir un tableau de bord listant ces actions et permettant un suivi facilité des indicateurs associés aux actions. Les actions y seront triées selon leur type (immédiate ou prioritaires) et mises en cohérence avec les orientations stratégiques.

Les principales actions de réduction devront être décrites chacune par une fiche action, regroupant les informations suivantes :

- Objectifs et cibles de l'action
- Porteur de l'action
- Description détaillée de l'action
- Budget et calendrier prévisionnel de l'action
- Indicateurs de suivi et de résultats
- Facilitateurs et frein potentiels à l'action

Le prestataire devra définir des indicateurs de suivi des actions mises en place afin de faciliter le suivi des performances de la Mds en matière de GES et de permettre leur évaluation.

3.2. Rédaction du rapport de préconisations

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre du diagnostic seront consignés dans un rapport. Ce rapport devra notamment contenir :

- Un bref exposé des enjeux du projet de quantification des émissions de gaz à effet de serre au regard de l'activité de la Mairie
- Le bilan global des émissions et les extractions de résultats qui ont permis de mettre en évidence les axes stratégiques de réduction (avec description du processus de collecte de données mis en place, la cartographie quantifiée des flux)
- La vision de transition
- Les propositions sur les marges de progrès pour améliorer le bilan d'émission de gaz à effet de serre
- Les indicateurs de suivi des actions mises en place

3.3. Accompagnement à la prise en main du nouvel outil de comptage avec l'objectif de parvenir à la tenue d'une comptabilité carbone en temps réel

4. PLANNING PRÉVISIONNEL

Le démarrage de chaque phase sera enclenché par un ordre de service.

- Phase 1 : 5 mois maximum
- Phase 2 : 2 mois maximum
- Phase 3 : 5 mois maximum

Le prestataire pourra proposer un planning avec un chevauchement de phases.

5. Développement durable

Dans le cadre du développement durable, le titulaire devra privilégier les réunions en visio et les modes de déplacements respectueux de l'environnement pour l'organisation des réunions et/ou la validation des documents